

N° 330 Du 24 fructidor an 12.

LAISSÉZ passer librement *Antoine Rousseau*
natif d'Ally domicilié à *Ally* municipalité
d'Ally département d'Ariège âgé de 38 ans, taille
d'un m. 53 m cheveux *et* sourcils *châtain clair* yeux *bleus*
front *quarré* nez *effilé* bouche *petite* menton *roulé* visage
ovale inscrit sur le tableau de sa commune, sous le N°

allant *en Espagne* ainsi qu'il en a fait sa déclaration, sans donner ni
souffrir qu'il soit donné aucun empêchement; et prêtez-lui assistance en cas de besoin.

Le présent passeport valable pour 4 décades seulement, pour sortir du territoire de la République.

Délivré d'après l'avis approbatif de *Monsieur de Mauriac*
en date du 18 de ce mois et sur l'attestation du citoyen *Thibaut* demeurant
à *Aurillac* et du citoyen *Laarrière* demeurant à
lesquels ont signé avec nous. *et lui Rousseau*

Rousseau

Antoine Rousseau

N° 331 Du 2 jour

LAISSÉZ passer librement *Antoine Fialat*
natif d'Ally domicilié à *Ally* municipalité
d'Ally département d'Ariège âgé de 37 ans, taille
d'un m. 62 m cheveux *et* sourcils *gris* yeux *gris bleu*
front *arrondi* nez *long* bouche *moyenne* menton *roulé* visage
ovale inscrit sur le tableau de sa commune, sous le N°

allant *en Espagne* ainsi qu'il en a fait sa déclaration, sans donner ni
souffrir qu'il soit donné aucun empêchement; et prêtez-lui assistance en cas de besoin.

Le présent passeport valable pour 4 décades seulement, pour sortir du territoire de la République.

Délivré d'après l'avis approbatif de *Monsieur de Mauriac*
en date du 18 de ce mois et sur l'attestation du citoyen *Thibaut* demeurant
à *Aurillac* et du citoyen *Laarrière* demeurant à
lesquels ont signé avec nous. *et lui Fialat*

Fialat

Antoine Fialat

N° 332 Du 2 jour

LAISSÉZ passer librement *Pierre Vermouze fils*
natif de *Craudelle* domicilié à *Ally* municipalité
d'Ally département d'Ariège âgé de 16 ans, taille
d'un m. 54 m cheveux *et* sourcils *châtain foncé* yeux *bleus*
front *roulé* nez *court et gros* bouche *grande* menton *large et roulé* visage
ovale inscrit sur le tableau de sa commune, sous le N°

allant *en Espagne* ainsi qu'il en a fait sa déclaration, sans donner ni
souffrir qu'il soit donné aucun empêchement; et prêtez-lui assistance en cas de besoin.

Le présent passeport valable pour 4 décades seulement, pour sortir du territoire de la République.

Délivré d'après l'avis approbatif de *Monsieur de Craudelle*
en date du 21 de ce mois et sur l'attestation du citoyen *Antoine Chablat* demeurant
à *Aurillac* et du citoyen *Jean Baptiste Brin* demeurant à
lesquels ont signé avec nous. *et lui Vermouze*

Vermouze

Antoine Chablat

N° 333

LAISSÉZ passer
natif de *Craudelle*
d'Ally
d'un m. 54 m
front *petit*

ovale inscrit sur le tableau de sa commune, sous le N°
allant *en Espagne*
souffrir qu'il soit donné aucun empêchement; et prêtez-lui assistance en cas de besoin.
Le présent passeport valable pour 4 décades seulement, pour sortir du territoire de la République.

Délivré d'après l'avis approbatif de *Monsieur de Craudelle*
en date du 22 de ce mois et sur l'attestation du citoyen *Thibaut* demeurant
à *Craudelle* et du citoyen *Laarrière* demeurant à

lesquels ont signé avec nous. *et lui Craudelle*

Craudelle

N° 334

LAISSÉZ passer
natif de *Ally*
d'Ally
d'un m. 62 m
front *arrondi*

ovale inscrit sur le tableau de sa commune, sous le N°
allant *en Espagne*
souffrir qu'il soit donné aucun empêchement; et prêtez-lui assistance en cas de besoin.
Le présent passeport valable pour 4 décades seulement, pour sortir du territoire de la République.

Délivré d'après l'avis approbatif de *Monsieur de Mauriac*
en date du 23 de ce mois et sur l'attestation du citoyen *Thibaut* demeurant
à *Aurillac* et du citoyen *Laarrière* demeurant à

lesquels ont signé avec nous. *et lui Fialat*

Fialat

N° 335

LAISSÉZ passer
natif de *Ally*
d'Ally
d'un m. 62 m
front *large*

large inscrit sur le tableau de sa commune, sous le N°
allant *en Espagne*
souffrir qu'il soit donné aucun empêchement; et prêtez-lui assistance en cas de besoin.
Le présent passeport valable pour 4 décades seulement, pour sortir du territoire de la République.

Délivré d'après l'avis approbatif de *Monsieur de Craudelle*
en date du 23 de ce mois et sur l'attestation du citoyen *Antoine Chablat* demeurant
à *Aurillac* et du citoyen *Jean Baptiste Brin* demeurant à

lesquels ont signé avec nous. *et lui Vermouze*

Vermouze